


### Bilans de Compétences

<p><b>Publics concernés</b></p>	<p>Les accompagnements sur les bilans de compétences s'adressent à toutes personnes désireuses de faire le point sur son avenir professionnel. Statuts des personnes accompagnées : toutes personnes active, notamment les salariés du secteur privé, les demandeurs d'emploi, et les salariés du secteur public.</p>
<p><b>Modalités et délai d'accès et accessibilité aux personnes en situation de handicap</b></p>	<p>Un entretien préalable est réalisé avec la personne qui contribue à s'assurer de la motivation et de l'implication du candidat. Sous couvert des résultats de cet entretien, dans un délai de 15 jours, l'accompagnement Bilan de Compétences est engagé en accord avec la personne sous couvert de ses disponibilités.</p> <p>Avant chaque accompagnement un questionnaire est adressé à la personne afin d'identifier d'éventuels aménagements spécifiques pour accompagner des personnes en situation de handicap.</p> <p>Christelle AUDEBERT, référente Handicap sera associée à cette démarche. Tél : 05 53 60 31 93</p> 
<p><b>Présentation générale</b> (problématique, intérêt)</p>	<p>Le bilan de compétences permet à toute personne, en activité ou pas, de faire le point sur <b>ses compétences professionnelles et personnelles</b> mais également sur ses souhaits de carrière dans le but de définir un projet professionnel et, si nécessaire, un parcours de formation adapté ou une VAE.</p>
<p><b>Objectifs</b></p>	<p>Mettre les compétences de la personne accompagnée au service d'un projet professionnel viable associé aux réalités économiques du territoire. Formaliser dans ce cadre le projet professionnel sur lequel la personne accompagnée pourra s'appuyer dans la perspective d'une prochaine prise de poste.</p>
<p><b>Contenu de l'accompagnement</b></p>	<p><b>L'étape préliminaire (3 heures)</b> Etude des besoins de la personne et présentation de la méthodologie d'accompagnement à venir, les échéances et la répartition de travail entre le Conseiller en Bilans de Compétences et la personne accompagnée.</p> <p><b>L'étape d'investigation (17 heures, soit 5 entretiens)</b> Elaboration du projet professionnel.</p> <p><b>L'étape de conclusion (4 heures)</b> Sous couvert de l'accompagnement mis en œuvre, le demandeur <b>détermine son plan d'action</b>, les moyens de parvenir à ses objectifs (emploi, formation, VAE...) et les différentes étapes attendues pour y parvenir. De son côté, le Conseiller en Bilans de Compétences remet à la personne accompagnée <b>un document de synthèse strictement confidentiel</b> qui scelle la fin du bilan de compétences.</p>



## CULTIVONS LES RÉUSSITES

<p><b>Modalités pédagogiques et modalités d'évaluation pendant le temps d'accompagnement</b></p>	<p><b>Moyens pédagogiques :</b>            Les méthodes utilisées font que la personne accompagnée est pleinement investie dans la réalisation de son bilan de compétences.            Tout au long de son bilan, elle confronte les informations apportées par son Conseiller avec les réalités du terrain (visites d'entreprises, questionnaires auprès des professionnels...), l'objectif étant de faire coïncider son projet professionnel avec les réalités du terrain.            Des fiches supports et un outil Excel dédiés aux bilans de compétences sont utilisés pour formaliser le projet de la personne.            Le plan d'action qui découle de cet accompagnement constitue le principal moyen d'évaluation de l'accompagnement engagé. Ce plan d'action doit définir avec clarté le projet professionnel de la personne.</p>
<p><b>Durée</b></p>	<p>La durée d'un bilan de compétences est de <b>24h maximum</b>, voire moins suivant les besoins de la personne.            L'accompagnement se réalise la plupart du temps sur trois mois, l'objectif étant de laisser le temps à la personne accompagnée de préparer les tâches qui lui seront dédiées en vue de contribuer à l'efficacité des entretiens qui seront proposés tout au long de ces 3 mois.</p>
<p><b>Dates</b></p>	<p>Dates à définir avec les personnes accompagnées. Accompagnements proposés à compter du 2<sup>ème</sup> semestre 2023.</p>
<p><b>Lieu(x)</b></p>	<p>Nontron et Thiviers.</p>
<p><b>Coût par participant</b></p>	<p><b>Coût par participant :</b>            Chaque bilan de compétences engagé par la MFR Périgord Limousin-Site de Nontron est fixé à 2 200 € par accompagnement de 24 heures et par personne.            Des financements peuvent par ailleurs être mobilisés auprès des professionnels agricoles et également auprès des demandeurs d'emploi</p>
<p><b>Responsable de l'action, Contact</b></p>	<p>Laurent ESCOT : Directeur Adjoint de la MFR du Périgord Limousin            Coordonnées : 05 53 60 31 93</p>
<p><b>Intervenants</b></p>	<p>Laurent ESCOT.</p>
<p><b>Suivi de l'action</b></p>	<p>Transmission à la fin de la formation des émargements et du plan d'action réalisé.            Au sortir de cet accompagnement, un entretien de suivi sera proposé à une échéance comprise entre 6 à 12 mois.</p>
<p><b>Evaluation de l'action</b></p>	<p>Une évaluation de la prestation est réalisée sous couvert des livrables utilisés (fiches supports d'accompagnement) qui permettent de définir le degré de cheminement et d'atteinte du plan d'action professionnel.            Ce livrable est transmis à chaque personne accompagnée.</p>

Année 2023

Taux de satisfaction des apprenants	
Nombre de personnes accompagnées	
Interruption de parcours	
Taux de projets professionnels consolidés au sortir des bilans de compétences établis	